

Val-de-Reuil, le 10 avril 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pôle emploi et l'EPIDE renforcent leur action commune

Nathalie Hanet, Directrice générale de l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE), et Jean Bassères, Directeur général de Pôle emploi, ont renforcé ce jour la collaboration entre les deux établissements publics en signant un accord-cadre. Celui-ci vise à mettre en place un parcours d'accompagnement pour les jeunes sans emploi afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

En France, plus de 22% des jeunes entre 15 et 24 ans sont au chômage (donnée Insee). Pour faire face à cette problématique et répondre à leurs besoins, Pôle emploi et l'EPIDE ont signé ce jour un accord-cadre qui entérine des relations de longue date, au niveau local, entre les centres EPIDE et les agences du réseau Pôle emploi, et renforce leur collaboration pour améliorer l'accompagnement des jeunes sans emploi.

L'accord fixe ainsi un cadre national pour l'accompagnement des jeunes chômeurs de 18 à 25 ans. L'EPIDE et Pôle emploi affichent, dans ce domaine, une ambition commune : faciliter l'insertion professionnelle des jeunes qui souhaitent reprendre en main leur avenir en leur permettant de s'inscrire dans une dynamique positive d'insertion dans le monde du travail et dans la société.

Un parcours en trois étapes

Dans le cadre de ce partenariat, l'EPIDE et Pôle emploi ont co-construit pour les jeunes un parcours autour de trois étapes. Dans un premier temps, Pôle emploi s'engage à informer et orienter vers les centres EPIDE des jeunes demandeurs d'emploi préalablement identifiés qui correspondent au public accueilli par l'EPIDE : entre 18 et 25 ans, sans diplôme ni qualification. Ces jeunes seront invités à découvrir l'EPIDE lors d'une des réunions de recrutement du centre local.

Dans un deuxième temps, les jeunes intéressés par le dispositif signeront un contrat de volontariat pour intégrer l'EPIDE et y suivre un parcours. L'EPIDE élaborera avec chacun un itinéraire individualisé autour de projets professionnels choisis par le bénéficiaire, tout en lui offrant une remise à niveau dans les savoirs de base et un accompagnement sanitaire et social pour lever les freins à l'emploi. L'objectif est de permettre une insertion sociale et professionnelle à l'issue du parcours, à travers un emploi ou une formation qualifiante.

A la suite de cet accompagnement par l'EPIDE, d'une durée moyenne de huit mois, un bilan complet sera réalisé avec Pôle emploi. A chaque jeune resté sans solution, un entretien sera proposé afin d'évaluer la situation et les actions à conduire. Près de 3800 jeunes intègrent, chaque année, l'un des 19 centres de l'EPIDE. Un sur deux trouve un emploi durable ou une formation qualifiante à l'issue du parcours.

Un partenariat fondé sur la complémentarité entre Pôle emploi et l'EPIDE

Le partenariat national entre l'EPIDE et Pôle emploi se fonde sur la complémentarité des offres de service des deux établissements. Ainsi, dans les cas où un diagnostic partagé par un conseiller Pôle emploi et un jeune suivi fait apparaître de nombreux freins à l'emploi et un besoin de repères sociaux, une orientation vers un centre de l'EPIDE est proposée.

Pour mettre en œuvre efficacement cette complémentarité, l'accord-cadre national prévoit cinq axes de coopération entre les deux établissements :

- le renforcement de la connaissance mutuelle des deux réseaux et un partage d'informations facilité entre les conseillers Pôle emploi et les conseillers en insertion professionnelle des centres de l'EPIDE ;
- le développement de la coopération entre les opérateurs aux étapes-clés du parcours du jeune ;
- la coordination des activités de prospection des conseillers à dominante entreprise de Pôle emploi et des chargés de relations entreprises des centres de l'EPIDE ;
- la mise en œuvre d'actions innovantes sur les territoires pour sécuriser le parcours du jeune, lui donner confiance et l'accompagner vers l'emploi ;
- le suivi des actions engagées et le pilotage de l'accord-cadre.

Pour Jean Bassères, Directeur général de Pôle emploi, « *de nombreux employeurs, lorsqu'on les interroge sur leurs difficultés de recrutement, évoquent la question des savoir-être professionnels. De ce point de vue, L'EPIDE, par son approche qui privilégie l'autonomie, le savoir-être et le respect des autres, offre à Pôle emploi une solution supplémentaire pour améliorer l'accompagnement et renforcer les compétences des jeunes sans emploi.* »

Pour Nathalie Hanet, directrice générale de l'EPIDE, « *ce partenariat national conforte les expériences réussies au niveau local. Cet accord-cadre national traduit la volonté commune de travailler en complémentarité au bénéfice des jeunes qui cherchent leur place sur le marché du travail.* »

A propos de l'EPIDE

Placé sous la tutelle des ministères chargés du Travail et de la Cohésion des territoires, l'EPIDE - Etablissement pour l'insertion dans l'emploi – est un acteur reconnu de l'insertion des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle. Dans ses 19 centres, ces jeunes – les volontaires de l'EPIDE- sont accueillis en internat, dans un cadre structuré, où ils vivent les valeurs de la République au quotidien. Construire et réussir son projet professionnel ; acquérir une formation générale et spécialisée ; apprendre à prendre soin de soi et des autres sont les objectifs partagés par les volontaires et les 1100 professionnels qui les accompagnent. La force de l'EPIDE, c'est aussi son réseau de partenaires. Un nombre toujours croissant d'employeurs accordent leur confiance aux volontaires en leur proposant un stage ou un emploi. Depuis sa création en 2005, l'EPIDE a formé plus de 30 000 citoyens responsables. L'EPIDE révèle le *quotient citoyen* des volontaires comme celui de celles et ceux qui s'engagent à leurs côtés.

Contacts presse

EPIDE - Service Communication et relations publiques : 01 49 65 28 18 / communication.presse@epide.fr

Pôle emploi - Service Presse : leo.le-bourhis@pole-emploi.fr : 01 40 30 66 69